

**83**

## Commission permanente

### Séance du 21 novembre 2022

**Rapporteur : Mme LEMONNE****47303****11 - Mobilités**

### Subvention - Congrès national de la Fédération nationale des usagers de la bicyclette

Le lundi 21 novembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme COURTEILLE (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), M. MARTIN (pouvoir donné à Mme ROUX), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1611-4 et suivants et L. 2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 28 mai 2018 relative à l'approbation du barème pour le financement des congrès et manifestations diverses ;

## Expose :

L'association la FUB - Fédération française des Usagers de la Bicyclette organise son congrès annuel les 9 et 10 mars 2023 au Couvent des Jacobins à Rennes avec pour thème central le vélo comme mode de déplacement du quotidien. Ce congrès, qui a lieu tous les ans, rassemblera environ 600 participants pour les 2 jours. L'association organisatrice sollicite un financement de 25 000 € pour l'organisation de cet évènement.

L'association la FUB - Fédération française des Usagers de la Bicyclette est une association à but non lucratif qui agit pour apporter des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes des cyclistes et promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement quotidien, par :

- La mise en réseau des associations locales ;
- La concertation avec les pouvoirs publics ;
- Et des campagnes de communication grand public.

Acteur incontournable et reconnu dans le monde du vélo à l'échelle nationale, la FUB regroupe plus de 430 associations de cyclistes urbains. Sont adhérents notamment en Ile-et-Vilaine :

- L'association Rayons d'Action, créée en 2005 qui représente les intérêts des usagers du vélo et des piétons dans la métropole de Rennes ;
- Le Collectif Bicyclette Bretagne qui regroupe plus de 25 associations bretonnes (Roazhon Mobility notamment) visant à développer l'usage du vélo.

Lors de ce vingt-troisième congrès annuel, les projets majeurs du Département d'Ile-et-Vilaine seront valorisés au travers de :

- La soirée d'ouverture, de plénières et d'ateliers ;
- Un stand réservé au Département d'Ile-et-Vilaine au salon d'expositions qui se tiendra tout au long du congrès ;
- Une visite du chantier de la piste cyclable à haut niveau de service entre la Mézière et La Chapelle-des-Fougeretz.

Le barème adopté le 28 mai 2018 prévoit une subvention de 3 000 € pour un évènement de cette ampleur. Cependant, compte tenu de la politique ambitieuse du Département en faveur des mobilités durables et particulièrement du vélo, ainsi que de la mise en avant des actions départementales qui pourra être faite, notamment concernant la réalisation de son Réseau Express Vélo, sa démarche autour des pactes de mobilités locales, mais aussi son engagement sur la poursuite du développement du vélo-tourisme, il est proposé d'octroyer une subvention à hauteur de 15 000 € pour cet évènement.

Les crédits correspondants seront imputés sur le chapitre 65, fonction 621, nature 6574 du code service P31.

## Décide :

- d'attribuer une subvention de 15 000 € à la Fédération française des Usagers de la Bicyclette détaillée dans l'annexe jointe ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Fédération française des Usagers de la Bicyclette relative au partenariat et au financement du vingt-troisième congrès national de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

## Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2022

ID : CP20220867

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation